



## **Cours privés**

### **Code de conduite, sécurité sur glace et règlements techniques**

Pour assurer le bon déroulement des pratiques et la sécurité des personnes utilisatrices de la glace, voici les règles à respecter en tout temps au Club de patinage artistique (CPA) de St-Augustin.

#### **Code de conduite**

- Aucun regroupement n'est permis sur la glace (pas de flânage).
- Il est interdit de s'asseoir sur la bande ou sur la glace.
- La nourriture, les breuvages et la gomme à mâcher sont interdits en tout temps sur la glace.
- Respecter les autres patineuses, patineurs, entraîneuses, entraîneurs ainsi que les bénévoles responsables dans ses paroles et dans ses gestes.
- Ne laisser aucune trace de son passage dans le vestiaire en quittant l'aréna.

#### **Sécurité sur glace**

- Les patineuses et patineurs doivent toujours regarder autour d'eux pour leur propre sécurité et celle des autres.
- L'utilisation d'un lecteur numérique portable avec des écouteurs est interdite.
- Les foulards, les capuchons et les bijoux (susceptibles de tomber ou d'être accrochés) ne sont pas permis sur la glace.
- Toute personne qui tombe sur la glace doit se relever rapidement.
- Les jeux, les courses et l'exécution d'un solo en dyade (faire le solo de son ami(e)) sont formellement interdits.
- Les portes de la patinoire doivent être fermées en tout temps lors des pratiques.
- Le patineur ou la patineuse ne peut accéder à la patinoire sans la présence d'une entraîneuse, d'un entraîneur ou de l'adulte responsable de l'enfant près de la bande.
- Avant d'aller sur la glace, attendre que la surfaceuse ait terminé et que la porte de celle-ci soit refermée.
- Quitter la glace à l'heure fixée et dès l'arrivée de la surfaceuse.

#### **Règlements techniques**

- Les périodes prévues pour le style libre ou la danse et les habiletés doivent être respectées à ces fins. Seule exception, le partenaire de danse invité peut pratiquer avec un(e) élève sur n'importe quelle période.
- Pendant la période réservée au style libre, les règles suivantes s'appliquent :
  - Les sauts se font dans les coins de la patinoire.
  - Les pirouettes se font au centre.
  - Céder le passage lors de la pratique d'un solo avec musique.
- Les pièces de musique sont jouées par ordre des demandes. Cependant, les demandes des entraîneuses ou entraîneurs pour leurs élèves durant leur leçon ont la priorité.

## **Sanctions**

- En cas de non-observation de ces lignes directrices, le Conseil d'administration du CPA prendra les mesures disciplinaires suivantes après un avertissement:
  - Pénaliser la personne qui enfreint les règlements en mettant fin à sa séance et en l'invitant à regagner le vestiaire.
  - Le refus d'obéir à une mesure disciplinaire ou la répétition d'un comportement déjà sanctionné peut entraîner pour cette personne sa suspension ou son exclusion du CPA par le Conseil d'administration.
  - La présence de parents dans l'enceinte de la patinoire est un privilège révocable par le Conseil d'administration si elle est préjudiciable aux séances d'entraînement ou au bon esprit du CPA.
  - Toute personne qui se comporte ou s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des patineuses, patineurs, entraîneuses, entraîneurs ou des responsables (ou de leurs décisions), peut être suspendue ou exclue du CPA.
- Si la sécurité des personnes est mise en jeu par des comportements inappropriés ou dangereux, l'entraîneuse ou entraîneur qui en est témoin doit avertir immédiatement l'élève en cause ainsi que son entraîneuse ou entraîneur.

## **Patineuses ou patineurs occasionnels**

- Les entraîneuses et entraîneurs sont autorisés à inviter des personnes patineuses de l'extérieur dans la mesure où elles respectent les présentes lignes directrices ainsi que les autres règlements en vigueur.
- Une autorisation préalable de la ou du président du CPA est nécessaire pour inviter une personne patineuse de l'extérieur. Cette dernière :
  - doit acquitter les frais fixés par le CPA en argent comptant à un membre du Conseil d'administration avant d'entrer sur la glace;
  - n'est autorisée à patiner seulement en présence de son entraîneuse ou entraîneur.
- La musique des patineuses et patineurs occasionnels sera jouée uniquement si le temps le permet.

Bonne saison!

*Le Conseil d'administration*